« L'effervescence n'a pas cessé même après que les bonapartistes ont abandonné le terrain ; et, malgré l'intervention de la police, il y a eu des rassemblements une partie de la nuit.

» Rue Pizay, cinq coups de revolver ont été tires à quatre heures du soir. Personne n'a été atteint, mais l'émotion a été vive.

La police a fouillé plusieurs maisons sans pouvoir découvrir le coupable.

» Vers dix heures du soir, une troupe de jeunes gens, pour manifester contre les bonapartistes, a parcouru les principales rues en chantant la *Marseillaise*.

Les esprits sont tellement montés ici que, dans la journée, il pourrait bien y avoir quelque nouvelle affaire. »

LA PRISE DE LA BASTILLE

Les organes de la presse radicale célèbrent à l'envi l'anniversaire de la prise de la Bastille, et s'il fallait juger d'un parti par ses fêtes, par ses anniversaires, on conviendra que le parti radical aurait eu intérêt à inscrire dans son calendrier une autre date que celle du 14 juillet 1789.

Nous ouvrons la collection du *Moniteur universel* à la date du 23 juillet 1789, et voici ce que nous lisons dans le « récit des circonstances qui ont amené la prise de la Bastille. » La forteresse vient de capituler, le pont-levis est abaissé, les assiégeants se précipitent dans la cour :

Quelques soldats placés sur la plate-forme, ignorant leur défaite, ayant en ce moment fait quelques décharges, le peuple transporté de fureur se jette sur les invalides et les accable de mauvais traitements. Un d'entre eux est massacré ; le brave Béquart, ce brave officier qui avait si bien mérité de la ville de Paris en arrêtant le bras du gouverneur, lorsqu'il voulait faire sauter la Bastille, et qui n'avait pas même tiré une seule fois, dans cette journée, est percé de deux coups d'épée et frappé d'un coup de sabre qui lui abat le poignet.

On porte en triomphe dans toutes les rues de la ville cette même main à qui tant de citoyens doivent leur salut, lui-même est arraché du fort et traîné à la Grève. La multitude aveuglée, qui le prend pour un canonnier, l'attache à un gibet où il expire.

Le gouverneur, M. de Launay, est fait prisonnier. Plusieurs des assaillants se disputent l'honneur de l'avoir arrêté. Hulin, Elie et quelques autres se chargent de sa garde.

M. Elie, en uniforme ouvrait la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée ; après lui venait M. Legris, garde des impositions royales, ensuite M. Maillard portant le drapeau, puis le gouverneur, tenu par MM. Hulin et Arné. Immédiatement après marchait M. de l'Epine, clerc de M. Motin, procureur au Parlement.

Telle était l'escorte de M. de Launay. Presque tous ceux qui la composaient pensèrent être les victimes de l'acharnement de la multitude contre le prisonnier. Les uns lui arrachaient les cheveux, d'autres lui présentaient leurs épées et voulaient le percer. Le malheureux, saisi des angoisses de la mort, disait d'une voix éteinte à M. Hullin : *Ah! monsieur, vous m'aviez promis de ne pas m'abandonner, restez avec moi jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.*

Mais la fureur de la foule allait toujours croissant. M. de l'Espine reçut sur la tête un coup de crosse de fusil et fut contraint d'abandonner l'escorte à l'orme Saint-Gervais. Hulin lui-même, malgré sa vigueur et sa grande taille, ne put résister à la violence de la multitude. Epuisé, il fut forcé de quitter son prisonnier à la Grève pour prendre un peu de repos. A peine était-il assis que, retournant les yeux, il aperçoit la tête de M. de Launay suspendue au haut d'une pique. Les dernières paroles qu'il prononça furent : *Ah! tuez-moi, tuez-moi sur-le-champ, ne me faites pas languir.*

M. de Losme, son major, homme plein de vertus et d'humanité, qui semblait avoir été envoyé par le ciel comme un ange consolateur dans ces antres ténébreux, séjour de douleurs et de larmes; M. de Losme, aussi chéri des prisonniers, que M. de Launay en était détesté, partagea son malheureux sort.

Le gouverneur venait d'être égorgé. L'infortuné major était déjà sur la place de Grève, et le peuple l'entraînait avec une fureur capable de glacer tous les cœurs. Tout à coup un jeune homme se précipite dans ses bras : *Arrêtez!* s'écrie-t-il, *arrêtez! vous allez immoler le meilleur des hommes, j'ai été cinq ans à la Bastille, où il fut mon consolateur, mon ami, mon père.* C'était M. de Pelleport qui, renfermé dans cette prison, avait trouvé dans l'humanité du sensible M. de Losme un adoucissement à sa captivité. Frappé des paroles et de l'action du jeune homme, le malheureux militaire lève les yeux et lui dit avec un sang-froid vraiment héroïque dans l'affreuse position où il se trouvait : *Jeune homme, qu'allez-vous faire? Retirez-vous, vous allez vous sacrifier sans me sauver.*

La multitude rugissante n'écoutait, en effet, que sa rage, ne voyait que sa victime, ne respirait que sa mort. M. de Pelleport, oubliant qu'il est sans armes, écarte la foule avec ses mains. *Oui*, s'écrie-t-il, *oui, je le défendrai envers et contre tous.* A ces mots, un forcené lui décharge un coup de hache qui lui fait sur le col une large blessure; il allait lui en porter un second sur la tête, lorsqu'il est renversé lui-même par le chevalier de Jean, qui avait accompagné M. de Pelleport; mais celui-ci est aussitôt assailli de toutes parts, frappé de coups de sabres, percé de coups de baïonnettes. Il saisit enfin un fusil et renverse tout ce qui se présente. On le lui arrache, et ce n'est que par des prodiges de force et de valeur qu'il parvient à échapper à la rage du peuple. Cependant M. de Losme avait été massacré en face de l'arcade Saint-Jean; sa tête avait été coupée et mise au bout d'une pique, comme celle du gouverneur, et ses sanglants trophées étaient portés par toute la ville.

M. de Miray, aide-major, avait été tué dans la rue des Tournelles, et M. de Persan, lieutenant de la compagnie des invalides, au port au blé. Le reste de la garnison de la Bastille attendait en tremblant la décision de son sort.

C'est ainsi que le peuple a usé de la victoire du 14 juillet. C'est ce fait d'armes accompli sans danger sérieux, et déshonoré, après le succès, par des actes de cannibalisme véritable, que l'on célébrait hier au Pré-Catelan, et sur lequel M. Louis Blanc a répandu à pleines mains les fleurs, les élégances de sa rhétorique apprêtée.

Nous comprenons qu'un parti, qu'une nation célèbre des fêtes, ces anniversaires ne doivent évoquer que des souvenirs glorieux, ne doivent rappeler que des actes exempts de cruauté. Si l'on veut marquer par une grande fête une des dates de la Révolution, que l'on choisisse, parmi tant de dates sanglantes, une date pure de sang versé. Il en existe heureusement quelques-unes : celle du 4 août, par exemple, ou la noblesse, par un mouvement plein de grandeur, a spontanément renoncé à tous ses privilèges.

La fête du 4 août serait celle de l'égalité. Pas d'invalides lâchement égorgés, pas de membres sanglants, de mains ou de têtes coupées et portées au haut des piques; mais le souvenir immortel d'actes de dévouement et de sacrifice. Voilà les fêtes qu'un grand peuple, qu'une nation qui a le respect d'elle-même doit uniquement célébrer.

Le R. P. Mortara

L'*Univers* a reçu du R. P. MORTARA la lettre suivante, en réponse à un passage du discours de M. Madier de Montjau :

Mattaincourt (Vosges), le 16 juillet 1879.

Monsieur le rédacteur,

M. Madier de Montjau, dans son discours prononcé à la Chambre le 7 juillet, a abusé de mon nom d'une manière qui me révolte. Je sens le besoin de protester. Je lui ai écrit une lettre, dont j'ai l'honneur de vous envoyer le double, vous priant de vouloir bien l'insérer dans votre excellent journal.

En vous offrant d'avance mes meilleurs remerciements ; veuillez agréer le témoignage du religieux dévouement, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le rédacteur,

Votre très-humble serviteur en N. S.

P. Dom. MORTARA.

Paris, le 10 juillet 1879.

Monsieur le député,

Je viens de lire, dans le discours que vous avez prononcé à la Chambre des députés dans la séance du 7 juillet, ces paroles, que je transcris textuellement :

« Quand les héritiers de ceux qui ont » ruiné le culte pain par les décrets que nous » savons, parlent de la liberté des pères de » famille, et demandent la tolérance, *eux » qui applaudissaient à la conversion du jeune » Mortara* nous avons le droit de dire avec » Danton : « Tant d'impudence à la fin » commence à nous lasser. »

Vos paroles, monsieur le député, me rappellent le cri d'alarme jeté par M. Jules Simon en 1873, à propos de la liberté de conscience : « *Et le petit Mortara ?* » Eh bien ? c'est ce même Mortara, *petit et jeune* tant que vous voudrez, qui se permet de vous dire que vous n'êtes pas plus heureux que votre illustre devancier. Il serait temps désormais de comprendre tout ce qu'il y a de ridicule à évoquer à tout propos le souvenir de cette vieille polémique à laquelle on a attaché mon nom. Je me bornerais à rire de tout cela, si vos paroles ne présentaient pas un côté un peu plus sérieux.

D'abord, si vous aviez voulu consulter l'histoire, vous auriez remarqué peut-être que je ne suis pas un jeune converti. Baptisé à l'âge de deux ans *in articulo mortis*, j'appartenais à l'Eglise, qui avait le droit et le devoir de me donner une instruction conforme au baptême que j'ai reçu, et que vous osez outrager. Je n'essayerai pas d'alléguer ici des raisons qui viendraient sans doute se heurter à des préjugés aussi contraires au surnaturel qu'au bon sens. Je sais d'ailleurs que la théologie du parti auquel vous appartenez, c'est de n'en avoir aucune, et de combattre l'Eglise, précisément parce que, comme vous le dites fort bien dans votre discours, elle possède la puissance du dogme et de la morale. Oui, monsieur, cette puissance existe, elle est formidable, et aura raison de la vôtre. Au surplus, votre attitude vis-à-vis de l'Eglise me donne le droit de constater cette incompétence qui vous fait regretter le culte païen.

Ce que je ne souffrirai pas, monsieur, c'est que vous abusiez de mon nom dans cette guerre à outrance déclarée à la liberté de l'Eglise. Ce que je ne souffrirai pas, c'est que vous qualifiiez d'impudents les catholiques qui, après avoir applaudi à ma prétendue conversion, réclament au moins une part de cette liberté que vous confisquez tout entière au profit de l'Etat. Etrange inconséquence que de confisquer la liberté au nom de la liberté elle-même ! Vraiment, monsieur, il faut de l'impudence pour jeter à la face des catholiques une pareille accusation dans ce même discours où, faisant appel aux passions ignobles des masses, vous livrez l'Eglise tout entière à un ostracisme inqualifiable.

Pour ce qui me concerne, monsieur, je vous déclare que je suis catholique par principe et par conviction, prêt à répondre aux attaques, et à défendre au prix de mon sang cette Eglise que vous combattez, cette Eglise qui a sauvé mon âme; je vous déclare que vos paroles blessent profondément mon honneur et ma conscience, et qu'elles m'obligent à protester publiquement.

On reconnaîtra avec moi qu'il faut une bien singulière audace pour oser flétrir devant la France l'exercice de la liberté individuelle la plus sacrée, et appeler des imprudents les catholiques qui l'approuvent, à l'heure même où vous vous faites le défenseur attitré d'un despotisme sans nom, et le prôneur de certaines lois qui sont à la fois la destruction de toute liberté et la profanation odieuse des droits les plus augustes des pères de famille.

Que d'autres vous applaudissent, monsieur ; pour mon compte, je vous plains, et si j'ai quelque chose à vous souhaiter, c'est cette conversion que vous me supposez et que vous livrez au mépris public.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble serviteur,

P.-E. MORTARA.

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 15 juillet 1879.

Les feuilles républicaines et radicales suppléent, par l'admiration factice de leurs compte-rendus à l'enthousiasme qui a complètement fait défaut pendant la revue d'hier.

La vérité est que M. Grévy a été reçu froidement, sans aucun cri, sans aucun applaudissement.

Vainement le président de la République, qui avait dans sa voiture les ministres de la guerre et de la marine en grande tenue, vainement les présidents des Chambres s'étaient fait escorter par une suite nombreuse et brillante. Vainement les sénateurs et les députés de la gauche avaient revêtu leur écharpe et leurs insignes, l'accueil de la foule a été presque glacial.

Les spectateurs, qui remplissaient les tribunes, n'ont eu des applaudissements que pour nos soldats dont la marche et la tenue ont paru très-satisfaisantes.

L'artillerie et la cavalerie étaient admirables d'ensemble dans leur défilé au grand trot. Huit ou dix officiers étrangers seulement, étaient venus se joindre à l'Etat-Major du général Aymard.

Vous savez que les musiques militaires avaient reçu l'ordre de jouer la *Marseillaise* pendant que le gouvernement de Paris passait devant le front des troupes. Les sénateurs et députés de la gauche s'attendaient sans doute à voir éclater l'enthousiasme du public si facile à entraîner ; la déception a été très-vive, car les spectateurs des tribunes sont restés froids devant le tohu-bohu produit par les airs multiples de « l'hymne du sang impur » et n'ont das même fait attention aux maigres applaudissements partis de la tribune parlementaire.

On a remarqué, dans le monde officiel et officieux qui garnissait les places réservées, des figures complètement inconnues.

La tribune diplomatique surtout paraissait compter un peu plus qu'il n'aurait fallu, de personnages étrangers, au moins en apparence, à la diplomatie.

Le sans-gêne et la vulgarité de M. Gambetta et de ses amis du Parlement n'ont point échappé à l'attention générale.

Une manifestation silencieuse, mais très sympathique s'est produite sur le passage du maréchal de Mac-Mahon qui se rendait en bourgeois à la tribune du Jockey-Club, d'où il a assisté à toute la revue.

Quoi qu'en disent certaines feuilles, il n'est pas vrai que MM. Grévy et Gambetta aient reçu une ovation à leur sortie des tribunes. Nous étions là, avec les curieux qui se pressaient pour voir le défilé du monde officiel; c'est tout au plus si une soixantaine de cris, vive la République ! vive M. Grévy ! vive M. Gambetta ! se sont fait entendre, sans ensemble. Le public est resté froid. Il est probable que les citoyens qui ont poussé ces cris sont les mêmes que ceux qui ont insulté le nonce apostolique, quelques secondes après.

Nous aimons à croire que M. Grévy et le ministre des affaires étrangères se sont empressés de faire présenter des excuses au représentant du Souverain Pontife pour les grossièretés de quelques électeurs démocrates ?

Serait-ce un funeste présage? Un des chevaux de la voiture de mademoiselle Grévy, s'est abattu, au départ, et est resté raide mort.

Une ovation été faite, durant le défilé des troupes, au général Jeannimgros, par tous les spectateurs des tribunes qui admiraient sa belle tenue et sa cranerie militaire.

On se rappelait l'ordre du jour du duc d'Aamale qui, en remettant au général les épaulettes de divisionnaire, énumérait ses éclatants services, depuis le jour où, simple caporal dans l'armée d'Afrique, il mérita d'être appelé par ses frères d'armes : *Le Bayard des Zouaves.*

En résumé, comme vous pourrez en juger par le compte-rendu et par les détails très-précis, l'impression produite a été excellente pour notre armée ; mais l'accueil plus que froid fait au président de la République et aux politiciens de la gauche, a été pour eux une amère déception ; car ils comptaient bien provoquer une manifestation républicaine.

La lettre de M. Grévy *à son cher ministre* de la guerre, publiée par le *Journal officiel* de ce matin, excite plus d'un sourire.

On comprend qu'un maréchal de France puisse officiellement féliciter nos généraux et nos soldats ; mais qu'un avocat, (quoique président de la République), singe un *ordre du jour à l'armée* en formulant son jugement sur la tenue des troupes : cela touche un peu au grotesque.

Paris illuminera-t-il, ce soir, pour fêter le *glorieux anniversaire* du jour où une poignée d'émeutiers se rendit maîtresse d'une forteresse gardée par quelques invalides? La *France*, la *Lanterne*, le *Rappel*, et, à leur suite, d'autres journaux démocratiques cherchent à provoquer cette illumination ; nous saurons demain si ces efforts auront abouti à un résultat qui vaille la peine d'être signalé.

Ce qui est du moins, dès à présent certain, c'est que Paris s'est abstenu de pavoiser. A peine, par-ci par-là, dans les quartiers excentriques, quelques marchands de vins ont-ils arboré un drapeau. C'est une piteuse manière de célébrer le 14 juillet. Il est vrai que nous avons un article de la *République française*, dans lequel on lit notamment :

« Un pareil jour devrait être fêté chaque année avec la plus grande solennité..... Il n'y a qu'une fête nationale, c'est celle de la nation ; or, c'est le 14 juillet que la France a reconquis sa souveraineté, est devenue maîtresse d'elle-même et de ses destinées.

» La République a le devoir de prendre le 14 juillet pour fête patriotique. C'est la date la plus fameuse de notre histoire révolutionnaire, celle qui s'impose à tout le monde par son éclat, son importance, par le rayonnement qu'elle a eu au-delà des frontières, en Europe et dans le monde civilisé. »

Notre monde républicain est d'ailleurs aujourd'hui tout à la joie. Au bois de Boulogne, le comité, présidé par MM. Victor Hugo et Louis Blanc, a organisé une fête au profit des amnistiés. Ce soir, on se foulera dans les salons de M. Gambetta. La fête paraît devoir être magnifique au point de vue matériel.

D'autre part, la venue officiellement annoncée du chef de l'Etat, obligera les diplomates étrangers à faire acte de présence. Les fonctionnaires et les principaux officiers de l'armée auraient peut-être leur avenir compromis s'ils s'abstenaient de répondre à l'invitation qui leur a été adressée.

Il y aura donc beaucoup de monde. Point de dames toutefois. Peut-être a-t-on craint des refus désobligeants. Il est certain que des personnes dont la destinée n'est point attachée à la faveur du maître, ont renvoyé les invitations qui leur avaient été adressées. Quoiqu'il en soit, la fête sera belle et les ouvriers qui gémissent du manque d'ouvrage et de la cherté des vivres, chaque jour croissante, à cause de l'insuffisance des récoltes, pourront chercher une consolation dans cette pensée que leurs maîtres festoyaient.

Pour fêter le *glorieux anniversaire*, la Chambre ne siége pas aujourd'hui. Demain on se remettra au budget. A la chambre haute, on nommera la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'enseignement. Les sénateurs de l'Appel au peuple seront sans doute revenus de Chislehurst et, grâce à l'habile et patriotique intervention de M. de Lareinty, pourront prendre part à la nomination de la Commission. Si celle-ci se trouve composée en majorité d'adversaires du projet, ce sera pour M. Jules Ferry un premier échec qui le detournera sans doute de réclamer l'urgence.

M. Gambetta est assez mortifié, dit-on, de voir se former à la Chambre une majorité qui paraît décidée à ne pas accorder à un président le droit de réquisition directe. Il y a, dit-on, sur ce point, une lutte sourde entre lui et le président de la République.

Le mouvement ascensionnel du 5 0/0 paraît devoir se développer à la suite de déclarations anti-conversionnistes de M. Léon Say.

Le *Journal officiel* a publié ce matin, un rapport de M. de Freycinet concluant à la nomination d'une commission supérieure pour l'étude des questions relatives à la construction d'un chemin de fer qui relierait l'Algérie au Soudan et au Sénégal.

DE SAINT-CHÉRON.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Sept à huit cents personnes environ assistaient ce matin à la messe célébrée à Saint-Martin, à l'occasion de la Saint-Henri, pour l'Eglise et pour la France.

La journée d'hier lundi a été marquée par deux accidents dont l'un surtout a eu des suites funestes. Le premier s'est produit dans la rue de l'Hospice : une calandre attelée de deux chevaux a heurté une échelle sur laquelle était monté un peintre, Pierre Deschack. L'échelle n'est pas tombée, mais ce choc soudain a fait perdre l'équilibre au peintre qui a été précipité d'une hauteur de 5 à 6 mètres.

Après avoir reçu les premiers soins sur les lieux mêmes de l'accident, Pierre Deschack a été transporté à l'hôpital ayant le pied droit démis. On craint des lésions internes.

Le second accident a causé en ville une émotion d'autant plus profonde qu'au premier moment, les faits avaient été notablement exagérés par la rumeur publique.

Une calandre chargée de balles de café et de tonneaux de vinaigre venait de sortir de la rue de l'Alma, suivant la rue du Grand-Chemin, lorsqu'en face de la maison de MM. Lemaire frères, les raies d'une des roues de droite se sont retirées du moyeu et voiture et chargement sont tombés sur le trottoir. Pour comble de malheur, à ce moment passaient trois personnes qui furent renversées sous la calandre et les balles et relevées dans un bien triste état. L'une d'elles, Sylvie Becue, femme Coudre, a été transportée chez MM. Lemaire frères dans un état désespéré;

François Desmet, teinturier, âgé de 18 ans, a une jambe fracturée ; Jeannette Vandorme femme Brawer, soigneuse, âgée de 24 ans, a reçu plusieurs blessures aux jambes.

Les trois blessés ont reçu les premiers pansements chez MM. Lemaire frères, et ont ensuite été transportés chez eux.

Une enquête a été aussitôt commencée par M. Barroyer, commissaire du 2e arrondissement.

Une grave affaire de mœurs, dans laquelle est compromis un dentiste de Roubaix, s'instruit en ce moment. Il s'agit d'un sieur Pierre D..., qui a été écroué au dépôt de sûreté.

Le père de la victime de D... (une fille de quinze ans), est aussi arrêté; le malheureux est accusé d'avoir livré sa propre enfant!

L'éminent orateur catholique, M. de Mun, vient de recevoir l'invitation de donner une conférence aux pères de famille, à Lille. M. de Mun a accepté et nul doute que sa parole chaleureuse ne soulève dans cette grande cité ouvrière, les applaudissements enthousiastes qu'elle a obtenus des électeurs parisiens, au Cirque d'hiver.

Les examens de fin d'année commenceront à la Faculté de médecine et pharmacie de l'Université catholique à Lille, le vendredi 1er août. Toutefois cette date pourra être anticipée pour les étudiants qui auraient des motifs particuliers.

Le jury mixte tiendra à Douai, du 4 au 10 août, sa session ordinaire pour les étudiants en droit des trois années. Les étudiants de troisième année qui auront subi leur deuxième examen de licence à la session de juillet, pourront soutenir leur thèse à cette session.

Parmi les œuvres qu'ont créées les jeunes gens de l'Université catholique de Lille, il faut signaler celle des *cours du soir*. Dans deux quartiers de Lille, habités par une nombreuse population ouvrière, se trouvent deux patronages d'apprentis.

C'est là que tous les jours, des étudiants, transformés pour un instant en maîtres d'école, vont, avec une patience admirable et une abnégation au-dessus de tout éloge, faire, pendant 2 heures, la classe aux enfants du peuple.

La *Vraie France* de Lille a publié une petite note qui peut se passer de commentaires, mais qui se recommande à l'attention toute spéciale de M. Dutilleul, sénateur, maire de Lille, et qui, comme tel, devrait, ce semble, être plus spécialement soucieux des intérêts de la ville qu'il administre.

SIMPLE APERÇU

Des avantages matériels qui résultent pour la ville de Lille de l'existence de l'université catholique.

On a dit et on ne cessera de répéter ce qu'est, au point de vue intellectuel, moral et religieux la création de l'université libre et catholique de Lille, pour la région du Nord; il n'est pas moins important de signaler les intérêts économiques qui s'y trouvent engagés et la richesse matérielle qu'apporte avec elle une aussi grande institution.

Il nous a paru curieux et intéressant de rechercher ce que rapporte annuellement au commerce lillois et à la caisse municipale l'université qui est dès à présent le plus bel ornement de notre ville, et grâce à laquelle la capitale de la Flandre joint aujourd'hui à sa renommée industrielle et commerciale l'éclat des sciences et des lettres.

Nous avons puisé à des sources sûres les renseignements suivants, que nous livrons à nos concitoyens et que nous recommandons spécialement à nos conseillers municipaux, à notre maire, à nos députés et à nos sénateurs.

L'université catholique de Lille, dans sa période de formation, a pu constituer promptement cinq facultés et pu confier les chaires à 54 professeurs dont les dépenses annuelles se chiffrent par . . . . . 500,000 fr.

270 étudiants, inscrits au cours de l'université et, pour la plupart demeurant à Lille, représentent une autre dépense de . . . 380,000 »

40 employés et fonctionnaires fournissent le chiffre de. . . 80,000 »

Les sommes employées annuellement par l'université pour ses bibliothèques, laboratoires, amphithéâtres, collections, cabinets de physique, d'histoire naturelle, et location d'immeubles s'élèvent à plus de cent mille francs. . 100,000 »

Total, un million soixante mille francs. . . . . 1,060,000 »

donnés chaque année au commerce lillois depuis l'établissement de l'université.

L'intérêt de la ville de Lille apparaît plus spécialement encore, si on considère l'augmentation de population produite par la création d'un grand centre d'enseignement supérieur. On peut l'évaluer, à l'heure actuelle, à 700 habitants. Chacun d'eux correspondant à un revenu de 6 fr. 21, payés à l'octroi, les ressources s'accroissent de ce chef, annuellement, de 14,700 francs.

Dans quelques années lorsque l'université jouira d'une organisation définitive et que les cinq facultés auront réuni le personnel sur lequel on peut légitimement compter, le surcroît de population atteindra facilement le chiffre de 1,400 et l'octroi bénéficiera d'un revenu de 29,400 francs.

Déjà les contributions et installations ont été une source de recettes considérables pour la ville. Mais la construction prochaine de l'édifice définitif de l'université et de ses annexes sera pour la caisse municipale épuisée une bonne fortune inespérée.

En effet, si on tient compte du 7 0/0 environ perçu par l'octroi sur la valeur des matériaux employés, les travaux exécutés pour la construction de la nouvelle université, dont le prix s'élèvera sans doute à quatre millions de francs, procureront à la ville un bénéfice net de 280,000 francs, c'est à dire une somme à peu près égale à ce que coûte annuellement aux contribuables lillois la faculté de médecine de l'Etat.

La faculté libre de médecine, à elle seule, a été pour Lille une source de précieux avantages. Tandis que l'*Administration des hospices* gagnait, par cette récente fondation, une somme de 140,000 francs, et un service médical et pharmaceutique gratuits, elle trouvait à vendre pour près de 900,000 francs un terrain de plus de vingt-cinq mille mètres, qui serait demeuré longtemps improductif.

Les *Pauvres*, à leur tour, ont gagné l'ouverture anticipé d'un vaste et magnifique hôpital que le défaut de ressources empêchait de meubler. Non contente des deux lits attribués à ses cliniques dans cet hôpital, l'université a installé deux dispensaires considérables, où les pauvres trouvent chaque jour les soins et les médicaments nécessaires. Dans le cours de l'année 1877-1878, plus de treize mille consultations leur ont été données.

Un asile d'incurables a été créé, qui reçoit aujourd'hui plus de trente malades, et qui sera bientôt en état d'en accepter cent cinquante.

Il serait trop long d'énumérer ici les innovations de tout genre qu'on doit à l'université catholique. Naguère, dans un remarquable mémoire, le corps enseignant signalait ce qu'il avait fait pour la science : un passé déjà brillant nous répond de l'avenir.

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« L'*Univers* dit ce matin que le livre de M. Albert de Badts de Cugnac, — *l'Empoisonnement social* — a été saisi à Lille par la police.

» Renseignements pris, nous croyons que la nouvelle n'est pas complètement exacte, et nous serons en mesure sous quelques jours de faire connaître exactement la situation. »

Voici : par ordre de mérite, les noms des quatorze jeunes gens des écoles de Tourcoing qui ont obtenu le certificat d'études primaires, aux derniers examens :

1° Edouard Degeyn Croix-Rouge); 2° Louis Welcomme, (Frères) ; 3° Louis Marguerite, (Blanc-Seau) ; 4° Jules Vandendrishe (Frères) ; 5° Arthur Legrand (Frères) ; 6° Georges Dussart (Frères) ; 7° Florian Dhalluin (Frères) ; 8° Louis Olivier (Frères) ; 9° Ernest Wattier Blanc-Seau) ; 10° Emile Druart (Frères) ; 11° Emile Vermeulen (Frères) ; 12° Jules Dessauvage (Frères) ; 13° François Soyez (Frères) ; 14° Paul Rousseau (Frères).

Lundi a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Lille, la vente, par adjudication publique, du terrain de la rue de la Gare, sur lequel sont établis les magasins des *Deux-Nations*.

La mise à prix était de 375 franc le mètre carré. Il n'y a pas eu de surenchère. En conséquence le terrain a été adjugé à M. Jeuniau, propriétaire du Café de Foix, place de Ribour, qui en prendra la jouissance, le 3 septembre.

Nous rappelons qu'une éclipse annulaire de soleil, visible à Roubaix, aura lieu samedi prochain. Le milieu de l'éclipse se produira à 9 heures 19 minutes du matin.

L'enquête se poursuit relativement au vol de montres, commis, il y a huit jours, dans la Grande-Rue. Les deux individus arrêtés le lendemain du vol sont toujours détenus à la maison d'arrêt de Lille.

Le bruit a couru, paraît-il, qu'un domestique de la rue de l'Espérance, François Debusschere, avait été arrêté comme soupçonné de complicité dans ce vol. M. Debusschere nous prie de démentir ce bruit qui est tout à fait inexact et a dû être propagé par des gens malintentionnés.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier, à trois mois de prison, un Belge, expulsé, Joseph Gosse, qu'un agent avaient rencontré, il y a quinze jours, battant des entrechats dans un bal public de Roubaix.

Un habitant du quartier de Beaurepaire, nommé D..., vient d'être convaincu de tenir un débit clandestin de boissons et frappé d'un procès-verbal.

Un cabaretier de la rue de la Fosse-aux-chênes, M. Duforest, a reçu avant-hier la visite d'un consommateur qui s'est fait servir à dîner et, au moment de solder la dépense, a déclaré ne pas posséder un rouge-liard. Charles Savary, c'est le nom de ce parasite, a été arrêté.

La commune de Wattrelos vient d'être mise en émoi par un accident dont a été victime un enfant du hameau de Saint-Liévin. Envoyé par son père pour passer l'après-midi chez son oncle, qui demeure sur la place de Wattrelos, le jeune Honno, âgé de 5 ans, a eu la fatale idée de monter dans une civière suspendue au-dessous d'une voiture en marche. Malheureusement le balancement imprimé à la civière par la marche, lui a fait perdre l'équilibre, le pauvre petit est tombé et a eu le corps broyé sous les roues. Quand on l'a relevé, il avait cessé de vivre.

La voiture qui a écrasé Jules Honno, appartient à MM. Longy frères, marchands de charbons et déchets à Warcoing.

On ne connaît point dans le canton de Lannoy de plus intrepide braconnier, de plus incorigible pêcheur en temps prohibé que T..., de Tressin. On vient de lui saisir un magnifique filet traînant garni de balles de plomb avec mailles de 22 millimètres. Il a onze mètres de longueur. Cet illustre pêcheur, pour mieux conserver son filet, l'avait trempé dans l'huile et il l'avait mis sécher quand le garde champêtre s'en est aperçu en passant.

La kermesse de Saint-Maurice banlieue de Lille, a été attristée, dimanche soir, par un accident sérieux. Un petit garçon de quatre ans et demi, Ernest Cuisseau, s'étant approché trop près d'un manège de chevaux de bois, a été heurté violemment et renversé sur le pavé. On l'a relevé avec une jambe fracturée et deux côtes enfoncées. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Guermonprez, l'enfant a été transporté au domicile de ses parents, à Mons-en-Barœul. Son état est grave.

La société chorale l'*Avenir* et la société philharmonique la *Concordia* ont enfin pu donner, dimanche dernier, leur concert déjà deux fois remis à cause du mauvais temps, et encore devons-nous dire que ce n'est pas sans peine que le concert a pu avoir lieu ; la pluie est venue l'interrompre à différentes reprises ; mais auditeurs et musiciens ont tenu bon et tous les morceaux qui composaient le programme ont été exécutés.

La partie du jardin où le concert a été donné, présente un aspect vraiment ravissant ; une magnifique et vaste pelouse agrémentée d'une pièce d'eau et entourée d'allées bordées d'arbres séculaires : tel était le cadre délicieux dans lequel se pressait l'assistance. L'estrade s'élevait au milieu de la pelouse, nou loin d'une grotte de rocaille. Le concert a commencé à cinq heures 1/2 par l'exécution de la *Chasse aux papillons*, ouverture de Clodomir que la *Concordia* a fidèlement interprétée; bonne aussi a été l'exécution de la *Fantaisie*. La *Concordia* possède des éléments sérieux et des solistes distingués. Les progrès réalisés depuis un an par cette société doivent être pour elle un encouragement à travailler davantage encore. On nous dit que la *Concordia* se propose de prendre part à un concours l'année prochaine.

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de l'*Avenir* ; les lauriers qu'elle vient de cueillir au concours de Neuilly-sur-Seine parlent plus éloquemment que nous ne pourrions le faire.

Dans le premier chœur, *Sur les remparts* dont l'interprétation a valu à cette société le 1er prix d'exécution, toutes les nuances ont été parfaitement saisies. Il n'en a pas été de même dans le morceau *les Soldats du guet* ; ce chœur produirait beaucoup plus d'effet dans un salon que dans le vaste jardin où le concert avait lieu. Donnons en passant une mention toute particulière à M. Achille Clarisse. Ce musicien possède une magnifique voix de baryton dont il a montré toute l'ampleur dans le solo qu'il a chanté dans le morceau imposé à l'*Avenir* au concours de Neuilly.

La musique municipale de Wattrelos, que ses récents succès au concours de Meudon et un bon esprit de confraternité avaient appelée à prendre part à ce concert, a rempli à elle seule la seconde partie du programme. L'allegro militaire a été enlevé avec entrain et malgré l'inclémence du ciel qui en ce moment versait des torrents... de pluie, l'exécution de la *Couronne d'or*, ouverture de Buot, a été irréprochable. Nous ne parlerons pas de l'interprétation du *Mont-Joli*, morceau imposé et couronné au concours de Meudon, pas plus que de celle de la *Marche aux flambeaux*, de Meyerbeer. Nous avons reproduit il y a quelques jours, les appréciations du jury qui présidait au concours. Ce serait nous répéter. Rappelons seulement que le jury a demandé de pouvoir décerner une couronne de vermeil au lieu de la palme indiquée sur le programme, et a décidé que la musique municipale de Wattrelos doit monter en division supérieure.

Le concert s'est terminé par l'*air varié*, de M. H. Molart, dont l'exécution a été digne de la composition ; les variations sur clarinette, tube, trompette, etc., ont été on ne peut mieux rendues. Ce morceau a été bissé.

Avant de quitter le jardin, la *Concordia* et la musique municipale de Wattrelos ont donné une sérénade à M. Pierre Catteau.

ERNEST CLASSE.

EPHÉMÉRIDES ROUBAISIENNES

13 *Juillet* 1833. — La Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix offre à la ville les souscriptions qu'elle a recueillies, s'élevant à près de 100,000 francs, pour la construction d'un hôpital ; à condition :

1° Que la ville construira l'hôpital ;

2° Qu'il portera le nom d'hôpital Napoléon ;

3° Que la ville l'administrera comme établissement purement communal ;

4° Qu'enfin, les noms des donateurs seront gravés sur des tablettes de marbre qui décoreront l'une des salles de l'établissement. (*Archives de l'ancienne Chambre consultative*, 4e période.)

---

13 *Juillet* 1861. — Adjudication des travaux de construction de l'hôpital Napoleon aujourd'hui l'Hôtel-Dieu. — Le Conseil municipal, par sa délibération du 11 février 1859, avait adopté le devis dressé par M. Lepers, architecte de la ville et s'élevant à 293,257 francs 55 centimes ; le décret du 9 juin 1860 avait déclaré d'utilité publique la construction dudit hôpital, ce qui avait permis d'exproprier une partie du terrain qui n'avait pu être acquise à l'amiable. (Archives municipales, M. II (c) n° 6 et 7.)

— M. Alain Chartier, républicain, a été élu conseiller général dans le canton de Douai-Nord, par 2,388 voix sur 2,649 votants.

ANICHES. — L'état de plus en plus déplorable des affaires vient de forcer les verreries d'Aniche de fermer deux fours. Les autres ouvriers se sont mis en grève.

Ils veulent qu'en éteigne tous les feux, c'est au chant de la *Marseillaise* que des bandes nombreuses ont formulé leurs prétentions, en parcourant les rues de la localité.

MONTCEAU-SUR-SAMBRE. — Le charbonnage de Montceau-sur-Sambre, voisin de la frontière vient d'être le théâtre d'un sauvetage merveilleux.

Le 9 de ce mois, vers 10 heures du matin, un nommé Victor Denagtergael, âgé d'environ 13 ans, s'introduisit par un trou pratiqué au niveau du sol, dans une cheminée de 20 mètres de hauteur, d'une ancienne fosse abandonnée depuis plus de quarante ans, dépendant du charbonnage de Montceau-Fontaine. Il voulait aller dénicher des jeunes moineaux qui se trouvaient sur le faîte de cette cheminée.

Le malheureux enfant tomba d'une hauteur de 56 mètres dans le puits d'extraction. Après quelques moments d'étourdissement, il parvint à l'aide d'une échelle à arriver à un bouveau situé à 20 mètre du sol.